

Les enseignements

1. Les grandes tendances

L'étude commandée recouvre plusieurs types de fonds. On se concentrera ici sur la programmation 2014 - 2020 pour les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), terminologie qui recouvre notamment :

- le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), qui finance notamment les différents programmes Interreg ;
- le Fonds Social Européen (FSE) ;
- le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), au sein duquel on retrouve le programme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER).

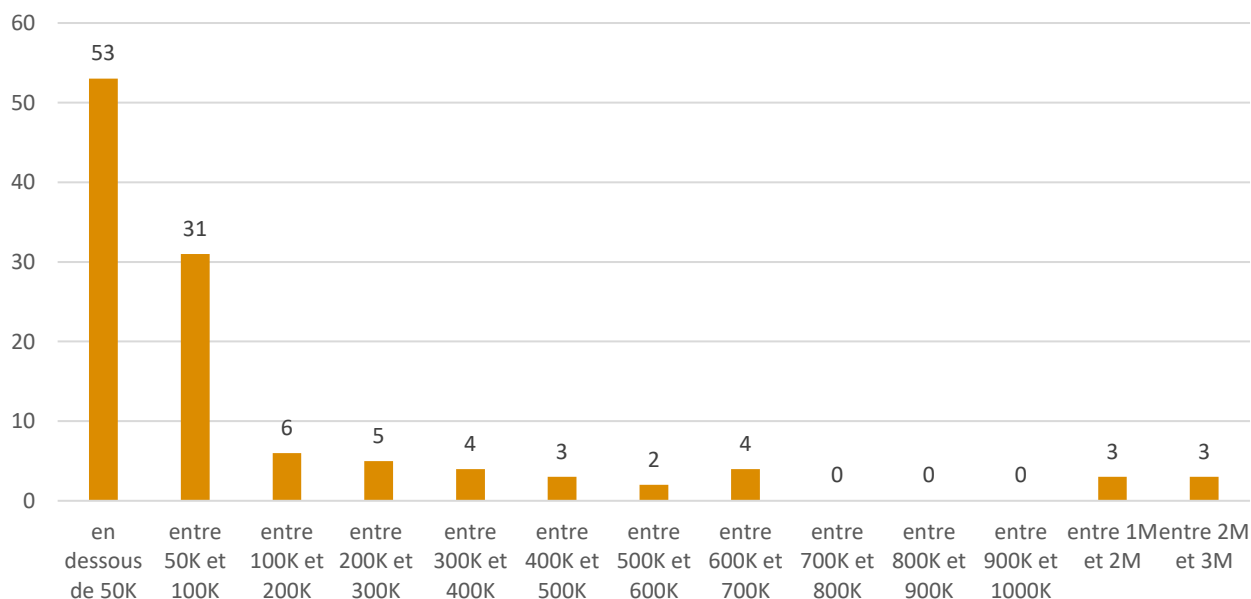
Le constat qui ressort avant tout est la **très faible utilisation des fonds structurels par le secteur de la musique**, bien qu'il n'existe aucune barrière formelle à l'entrée. Dans l'échantillon étudié, on ne retrouve en effet que 114 projets soutenus touchant la filière musicale, sur plus de 47 825 projets recensés. Si on observe par typologie de fonds, on voit que le FSE recense un taux extrêmement faible de 0,0014% de projets incluant la musique, similaire à celui du FEDER qui recense un taux guère plus élevé de 0,0016% de projets musique.¹

Les montants sont également très faibles par rapport à l'enveloppe disponible, puisqu'en moyenne, les projets musique captent **moins de 1%** des fonds disponibles, comme on peut le voir sur le tableau ci-après.

¹ Le nombre total de projets financés par les FESI n'étant pas disponible dans l'étude, il n'est pas possible à ce stade de donner un pourcentage de projets musique sur l'ensemble des FESI.

Fonds	Projets répertoriés (total)	Nb de projets musique	Ratio (nombre)	Montant disponible en 2014 - 2020 ²	Montant alloué aux projets musique	Ratio (montants)
FEDER (dont Interreg)	20 005	32	0,0016 % (1 pour 625)	11 milliards d'€	15 627 420 €	0,142%
FSE (dont IEJ)	27 820	39	0,0014 % (1 pour 713)	6,67 milliards d'€	6 188 709 €	0,927%
LEADER (dont FEADER)	Donnée non disponible	43		11,4 milliards d'€	1 628 264 €	1,428%
TOTAL	47 825	114		29,07 milliards d'€	23 444 393 €	0,837%

On remarque également que la majorité des projets bénéficie de montants inférieurs à 50 000€ ; soit des sommes très inférieures aux montants disponibles sur ces typologies de programmes :



² Informations disponibles sur le site Europe en France : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER#:~:text=Pour%20la%20p%C3%A9riode%202014%2D2020,relance%20%22React%2DEU%22.>

On peut interpréter³ ces chiffres globaux au regard de la structuration de l'écosystème musical, composé en majorité de PME/TPE⁴ et dont les postes sécurisés dans le temps ne sont pas toujours assurés⁵. Ces fonds requièrent un suivi administratif important sur le moyen /long terme : le coût d'entrée (administratif, de gestion quotidienne et de gestion du risque) est donc élevé pour les petites structures. On peut donc s'interroger sur leur capacité à capter ces fonds puis à en assurer la gestion. Néanmoins, il est intéressant de s'intéresser aux dispositifs présents au sein des différentes régions qui comptabilisent le plus de projets.⁶

On remarque également qu'il existe de fortes disparités en fonction des régions : les régions Nouvelle Aquitaine, Normandie et Grand Est comptabilisent à elles seules plus de la moitié des projets répertoriés.

³ Quelques précautions méthodologiques sont à prendre cependant : la période de programmation a été impactée par la réforme territoriale de 2015 (loi NOTRe), avec le passage de 22 à 13 Régions dans l'Hexagone, ce qui peut impacter les chiffres régionaux. De plus, il n'existe pas de base de données uniformisée concernant l'ensemble des fonds structurels et l'ensemble des Régions. Le travail de recueil et d'agrégation des données s'est donc appuyé sur les informations fournies par les Régions. Enfin, il est important de préciser que les interprétations suivantes sont à prendre avec précaution, l'échantillon étudié étant faible.

⁴ Sur la musique enregistrée, voir l'étude menée par la DGMIC : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Musique-enregistree#description>

⁵ Les salariés permanents dans les musiques actuelles ne représentent que 10% de l'emploi dans les lieux de musiques actuelles selon [l'étude menée par la FEDELIMA et le RIF](#) publiée en 2018.

⁶ Il est important de préciser que ces tendances sont à prendre avec précaution, l'échantillon étudié étant faible.

2. COMMENT EXPLIQUER CES ECARTS GEOGRAPHIQUES ?

On peut d'abord questionner les priorités définies par chaque région : la culture est-elle présente dans les programmes opérationnels, et si oui dans quelle mesure ?

Les priorités sont négociées entre les régions et la commission européenne pour une programmation de 7 ans, définissant un Programme Opérationnel (PO) par région. Ces programmes orientent la manière dont les fonds vont être répartis. Si la culture est affichée comme une priorité forte, on peut penser que cela facilite d'autant la mobilisation des acteurs et actrices du territoire.

Par exemple, en région Aquitaine (avant la loi NOTRe de 2015, sur le territoire aquitaine exclusivement donc), la culture est citée comme exemple de projet pouvant être soutenu (voir le [Programme Opérationnel de la Région Aquitaine 2014-2020](#)). A l'inverse, en Bourgogne Franche Comté, la culture est très peu présente, si ce n'est absente, du [Programme Opérationnel 2014-2020](#): on voit que seuls deux projets musique y sont recensés entre 2014 et 2020.

On peut souligner que sur les nouvelles programmations 2021-2027, la culture est quasiment systématiquement citée.

On peut également s'interroger sur les moyens d'accompagnement mis à disposition des acteurs et actrices de la musique : quels sont-ils ? Varient-ils en fonction des régions ?

Une communication ciblée : On peut penser que les FESI ne sont pas identifiés comme de possibles sources de financement par le secteur musical. A ce titre, il semble primordial de valoriser des exemples de projets soutenus dans le secteur culturel et à fortiori dans le secteur musical afin de créer des « rôles modèles » et une identification aux projets entre les structures. En effet, on remarque qu'une information ciblée en direction des structures culturelles peut avoir un rôle extrêmement mobilisateur.

C'est l'exemple de la région Normandie, où 19 projets impliquant la musique ont été soutenus par le fonds LEADER. C'est un chiffre qui se distingue de toutes les autres régions. L'une des explications peut résider dans [une plaquette de présentation du programme](#), facilement accessible en ligne, avec les

contacts des personnes référentes en local, des exemples de projets par secteur, et les grands objectifs résumés. C'est une communication orientée secteur par secteur.

Une équipe dédiée : Il semble également que la présence d'une équipe dédiée, et la facilité plus ou moins grande à contacter cette équipe, puisse être déterminante. En effet, chaque région dispose d'un service dédié aux fonds régionaux. L'organisation interne et le service auquel sont rattachés les instructeurs et instructrices, varient en fonction des régions. Or, le contact avec les instructeurs et instructrices est primordial, puisqu'ils et elles sont indispensables à la constitution et au dépôt du dossier.

C'est le cas en région Normandie, mais aussi en région Grand Est, qui figurent parmi les trois régions comptabilisant le plus de dossiers musique. A titre d'exemple, la région Grand Est dispose de douze « Maisons de région » réparties sur tout le territoire. Pour chacune de ces [Maisons de région](#), on retrouve un animateur ou une animatrice dédiée aux fonds régionaux, avec son adresse email, son téléphone, sa photo. Une proximité physique des équipes et une facilité de communication semble donc déterminante, notamment pour des projets qui ont lieu dans 40% des cas en milieu rural.

Un accompagnement externe : En plus des services instructeurs des régions, il existe des systèmes d'accompagnement privés qui peuvent avoir un impact sur la mobilisation de l'écosystème de la musique en région.

C'est le cas en région Nouvelle Aquitaine, qui comptabilise 28 projets musique, chiffre le plus élevé. Il existe en effet le [LABA](#), une structure privée spécialisée sur les fonds européens pour la culture. En plus de dispenser des formations, le LABA est également partie prenante de certains projets. Ainsi, les projets qui impliquent le LABA comme partenaire bénéficient également de leur expertise, permettant ainsi un accès facilité aux fonds. On peut par exemple noter le projet porté par l'Association Musiques de Nuit Diffusion, qui gère la direction artistique de la salle Le Rocher de Palmer, qui a obtenu un fonds FSE de 246 075€, accompagné par le LABA.

3. CONCLUSIONS

Les dotations des FESI sont, en volume, parmi les plus importantes subventions publiques accessibles à la culture et à fortiori accessibles à la musique⁷. Pourtant, les acteurs et actrices de la musique peuvent avoir tendance à se tourner vers d'autres sources de financement qui semblent moins engageantes et plus faciles d'accès : le CNM, les villes, les régions... Les FESI bénéficient donc à des publics différents de ceux qui se tournent vers les subventions plus « habituelles » à la musique. Pourtant, certaines structures parviennent à cumuler les deux. Cela prouve donc que le secteur professionnel de la musique peut bénéficier des FESI. Pour cela, il nous semble donc primordial d'acculturer le secteur de la musique aux FESI, et inversement.

Alors que le poids économique de la culture pèse 2,3% de l'économie française⁸ et que la musique représente 1 200 000 emplois et plus de 25 milliards d'euros de chiffres d'affaires en Europe⁹, le secteur culturel et musical reste largement sous représenté parmi les projets soutenus par les fonds structurels et d'investissement. C'est pourtant un secteur dont les retombées économiques et sociales directes et indirectes sont considérables : certaines études montrent le coefficient multiplicateur des effets de diffusion de la culture sur les territoires, et le fait qu'il existe une corrélation positive entre les initiatives culturelles et le développement local¹⁰.

Enfin, le secteur de la musique a un impact sociétal fort, tant par la diversité des métiers qu'il recouvre, mais aussi et surtout par la diversité des publics qu'il touche. Son accessibilité, quasiment totale grâce au numérique, permet à la musique d'avoir un pouvoir fortement mobilisateur et engageant, notamment auprès de la jeunesse. Il est donc urgent que le secteur ait les moyens de s'emparer de ces opportunités précieuses, à la fois en termes de financements, mais aussi de méthodologies de travail et d'ouverture à de nouvelles typologies d'acteurs et d'actrices.

⁷ Sur la période 2014 – 2020, on compte 26 703 millions d'euros destinés aux FESI, soit plus de 3 814 millions d'euros en moyenne par an. A titre de comparaison, le CNM a distribué 161 millions d'euros sur l'année 2021 (Données issues du site Europe en France : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/infographies/infographie-repartition-des-fonds-europeens-structurels-et-dinvestissement-par-region> et du rapport d'activité du CNM 2021).

⁸ « Le poids économique du secteur culturel en France et en Europe », France Musique, 23 novembre 2020, accessible à : <https://www.radiofrance.fr/francemusique/podcasts/la-chronique-d-antoine-pecqueur/le-poids-economique-du-secteur-culturel-en-france-et-en-europe-4663385>

⁹ European Commission, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, Le Gall, A., Jacquemet, B., Daubeuf, C., et al., Analysis of market trends and gaps in funding needs for the music sector : final report, Publications Office, 2020, <https://data.europa.eu/doi/10.2766/231453>

¹⁰ <https://www.economie.gouv.fr/files/03-rapport-igf-igac-culture-economie.pdf>